New Nouveau Brunswick

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l' établissement.

Nom de l'exploitant		Date d'inspection
LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.		Le 03 novembre 2026
Nom de l'établissement		Numéro de permis
La Boussole V		2019669
Adresse		Numéro de téléphone
50 rue High Richibucto NB E4W 5M8		(506) 521-1705
Type de permis	Nombre maximal d'enfants	Âges des enfants
Garderie éducative à temps plein	59	PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE	Titre du poste	
Stephanie Hickey	Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
38(1) Les enfants bénéficiaires de services dans un établissement agréé y ont accès à des toilettes pourvues : a) si le nombre d'enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire bénéficiant de ces services est entre un et dix, d'une toilette et d'un lavabo; b) pour chaque groupe additionnel de quinze enfants d'âge préscolaire ou d'âge scolaire, ou partie d'un tel groupe, d'une toilette et d'un lavabo additionnels.	38(1)	13 nov. 2026	
Commentaires: La Mentore en assurance de la qualité observe qu'une toilette est hors service durant l'inspection de surveillance. Au moment de la visite, le nombre de toilettes fonctionnelles ne répond pas aux exigences pour le nombre d'enfants présents. Un rappel a été effectué concernant l'obligation de maintenir un nombre suffisant de toilettes et de lavabos fonctionnels conformément au nombre d'enfants présents dans l' établissement.			

Commentaires généraux

La Mentore en assurance de la qualité est présente sur les lieux pour effectuer une inspection de surveillance. Le ratio enfants-personnel est respecté tout au long de la visite.

Durant l'inspection de surveillance, la Mentore en assurance de la qualité a vérifié les éléments suivants :
•Les activités quotidiennes;
•La routine quotidienne;
•L'aire de jeu intérieure;
•Les espaces de rangement;
•Les effets personnels;
•La supervision des enfants.

La Mentore en assurance de la qualité a observé les enfants se réveiller de leur sieste, participer à des jeux libres à l'intérieur et prendre leur collation. La Mentore en assurance de la qualité a également observé l'arrivée des enfants d'âge scolaire après l'école. Les enfants ont pris leur collation et participé à des activités de jeux libres à l'intérieur.

original signé par
Stephanie Hickey — Le 03 novembre 2026

Signature Personnel, Service de garderie éducative | Date

original signé par
Gisèle Cormier | Le 03 novembre 2026

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée | Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"